

# Climat, cyber, pandémie : le modèle assurantiel français mis au défi des risques systémiques

## Déclaration du groupe Coopération

Dans les risques majeurs auxquels notre société est actuellement confrontée, on trouve évidemment en premier lieu la transition écologique.

Dans le monde, le nombre de catastrophes naturelles a augmenté de 74 % ces 20 dernières années, affectant plus de 4 milliards de personnes et engendrant, pour la seule année 2020, près de 5 milliards de dommages.

Au cours des 30 prochaines années, le coût des sinistres climatiques devrait être multiplié par 5 ou 6 dans notre pays.

A côté de cela, nous devons faire face à de nouveaux risques dits « émergents ».

C'est notamment le cas des cyber-risques.

En effet, au gré de la digitalisation de notre économie, on voit la cybercriminalité, l'atteinte à l'image, l'espionnage ou le sabotage augmenter en flèche.

C'est ainsi qu'en 2020 les attaques de rançongiciels ont pratiquement triplé dans notre pays.

Parmi les risques émergents, comment ne pas citer également celui de la pandémie ?

Le Forum économique mondial l'a d'ailleurs récemment identifié comme le premier risque à court terme.

En effet, les modèles établis projettent malheureusement plus de pandémies dans le futur.

De plus en plus courants, ces risques deviennent donc systémiques et nécessitent une réelle anticipation de notre part avec une réorganisation des pouvoirs publics permettant une adaptation en temps réel à ce contexte menaçant.

La Commission « ECO-FI » propose un arsenal de 14 préconisations pour rendre notre système assurantiel pérenne.

Nous les soutenons toutes et en particulier la 7, la 11 et la 13.

La 7 car, les coûts des investissements de prévention sont souvent dissuasifs pour nos entreprises coopératives ou plus difficilement défendables vis-à-vis d'investisseurs plus axés sur le court terme.

Au regard, de la systématisation des risques climatiques et cyber, nous plaidons pour que les dépenses liées à leur prévention soient comptabilisées comme des investissements pouvant faire l'objet de suramortissements comptables ou de crédits d'impôt.

La 11 car, à ce jour, moins de 1 % des PME-TPE françaises sont couvertes par une assurance face aux cyber-risques qui font pourtant peser sur elles une menace réelle.

Il n'existe actuellement pas de branche d'assurance dédiée à ces risques.

Afin d'accompagner au mieux nos entreprises coopératives, nous plaidons pour sa création.

Enfin, la 13 car, depuis toujours, le climat occupe une place centrale dans la vie de nos agriculteurs. Ce lien étroit se trouve renforcé avec le changement climatique et ses effets. Face aux conséquences de plus en plus importantes et aux incertitudes grandissantes, ils doivent trouver des stratégies pour anticiper et se protéger de l'exposition directe au risque climatique (épisodes répétés et de plus en plus intenses de gel, grêle, sécheresse, inondation) mais aussi indirecte (en couvrant la baisse de rendement de certaines cultures).

Nous sommes convaincus que compléter l'indemnisation des risques agricoles par l'introduction d'une part d'assurance paramétrique peut les y aider. Cela permettra à la fois des prix plus justes et une indemnisation plus rapide.

Certain de la pertinence des solutions proposées dans le présent avis, le groupe de la Coopération l'a voté favorablement et remercie la Commission « ECO-FI » pour ce travail de qualité qui a mobilisé bon nombre d'acteurs.